

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT ANNUEL SIROM

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par le SIROM du secteur de Lurcy-Lévis et ne formule aucune observation particulière.

RAPPORT ANNUEL SIVOM

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement présenté par le SIVOM Nord-Allier et ne formule aucune observation particulière.

CLECT

Monsieur le Maire rend compte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Moulins Communauté. Aucun équipement de la commune n'est concerné.

SOCLE

Chaque élu a pu consulter, suite au courrier de Monsieur le Préfet de la région Centre-Val de Loire du 10 juillet 2017, la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) pour le bassin hydrographique de ce secteur. Cette Socle comprend l'état des lieux de la structuration actuelle de la gestion de l'eau et de l'assainissement ainsi que des recommandations pour l'organisation future, conséquence de la loi Notre.

Le conseil municipal souhaite le maintien du SIVOM Nord-Allier pour les compétences eau, assainissement et eaux pluviales pour les raisons suivantes : bonne connaissance du terrain par les agents, rapidité d'intervention (48 heures au plus), coût abordable, bonnes relations entre collectivités.

SIROM

Le maire confirme au conseil municipal que le SIROM sera dissous au 31 décembre 2017. Le bail pour le bureau au 1^{er} étage de la mairie sera donc résilié.

Le passage à la TEOM a suscité de nombreuses réactions de la part des administrés. En ce qui concerne la TEOM des logements communaux, le conseil municipal décide de la répercuter aux locataires présents au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

Afin de ne pas entraîner de problèmes financiers en fin d'année aux locataires, le conseil municipal décide, à compter du 1^{er} Janvier 2018, de demander des acomptes mensuels sur les 8 premiers mois de l'année sur la base de l'année précédente et de régulariser lors de la réception de la TEOM.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal modifie le tableau des effectifs à compter du 1^{er} Septembre 2017 de la façon suivante :

- . création d'un poste d'adjoint technique contractuel à raison de 4 heures par jour scolaire à la cantine
- . création d'un poste d'adjoint technique contractuel à raison de 5 heures hebdomadaires pour le ménage des bâtiments communaux.

Ces deux postes sont susceptibles d'entraîner des heures complémentaires selon les nécessités du service ou en cas d'absence d'un agent effectuant des missions aux écoles ou de ménage.

RIFSSEP

Conformément aux décrets n° 2014-513 du 20 Mai 2014 et 2015-661 du 10 Juin 2015 et l'arrêté du 27 Août 2015, le conseil municipal décide de supprimer l'IAT et l'IFTS au personnel stagiaire, titulaire, contractuel de droit public qui en bénéficie et de remplacer ces indemnités par le RIFSSEP. Il détermine ensuite les critères de rattachement aux groupes de fonctions.

AD'AP

Après avoir pris connaissance des rapports établis par la Socotec concernant chaque bâtiment communal pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le conseil municipal programme de réaliser les travaux nécessaires sur 2 ans.